

Sylvanus Angelo Aïssi honoré

La Guérite

2.000 F

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité" La Guérite N°1133 du Lundi 28 Juillet 2025
Autorisation N°1048/MISP/DC/SG/DAI/SCC DU 06 Mai 2008 17ième année. Tél.: (00229) 01-97-26-26-71

Informez plus et autrement

Accident sur l'axe Bohicon-Parakou P.5

Louis Vlavonou
sensible face au drame

Diaspora béninoise au Gabon

P.3

La communauté de Libreville mobilisée pour les 65 ans d'indépendance du Bénin

(Le Dr Yessoufou Maroya a su fédérer les énergies autour d'une organisation rigoureuse et inclusive de la célébration)



2è édition du tournoi de fraternité Sota-Agboto

P.9,10

Djavi 5/5 Le Feu s'offre le graal de la compétition

(Le parrain Modeste Toviehou promet des innovations pour la localité d'Adjarra en matière de sport)



Retrouvez nos articles sur www.gueritetvmonde.bj

LA GUERITE

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"

Informez plus et autrement

Directeur Général

Jean Eudes DAKIN
Tél/WhatsApp : 00229 0197819137

Directeur de Publication

Chamss-Deen BADAROU
Tél/WhatsApp : 00229 0197262671

Rédaction

Latifath KOWENOU

Faosiya SEFOU

Bérendère BOLEAN (Stg)

Leobar ADJAÏ

Jacques BOCO

Secrétaire de rédaction par intérim

Anselme ORICHA

Graphiste

S - Design



+229 01 52 38 36 38



LIVE

www.gueritetvmonde.bj

ÉMISSION DE CULTURE
GÉNÉRALE

LA JAUGE

LUNDI AU VENDREDI, 11H45-12H45

Testez vos méninges et boostez votre mémoire en direct

Avec

Chamss-Deen **BADAROU**

Diaspora béninoise au Gabon

La communauté de Libreville mobilisée pour les 65 ans d'indépendance du Bénin

(À quelques jours du 1er août, le Dr Yessoufou MAROYA a su fédérer les énergies autour d'une organisation rigoureuse et inclusive de la célébration)

Anselme ORICHA

Libreville, la diaspora béninoise s'organise activement pour célébrer, dans la ferveur patriotique, le 65^e anniversaire de l'indépendance du Bénin. Une réunion décisive s'est tenue sous l'égide du Consul honoraire du Bénin près le Gabon, Dr Yessoufou Maroya.

Alors que les préparatifs de la fête de l'indépendance battent leur plein sur le territoire national, les Béninois vivant à Libreville, au Gabon, n'entendent pas rester en marge de cette célébration historique. Regroupés autour du Consul honoraire, Dr Yessoufou Maroya, ils ont tenu une réunion stratégique pour finaliser l'organisation de la commémoration du 1er



août 2025.

Cette rencontre, la dernière avant la fête, s'est déroulée dans une ambiance empreinte de fraternité et de solidarité nationale. Elle a réuni un large éventail d'ac-

teurs de la communauté béninoise : représentants d'associations communautaires, leaders religieux, artistes, ainsi que des figures issues de toutes les régions du Bénin, illustrant la diversité et la cohésion de la diaspora.

Prenant la parole, Dr Yessoufou Maroya a salué la mobilisation des participants et rappelé que cette rencontre faisait suite à une première réunion consacrée à l'élaboration du plan d'organisation. «Il y aura des artistes qui vont se produire comme cela avait été convenu. Une première réunion avait permis de poser les bases de ce plan, et nous poursuivons dans la même dynamique», a-t-il déclaré en introduction.

La cérémonie du 1er août sera notamment animée par des artistes béninois résidant au Gabon. Ces derniers ont d'ailleurs offert un avant-goût de leurs prestations au cours de la réunion, plongeant les participants dans l'ambiance festive à venir.

Le Consul honoraire a également rappelé l'esprit de cette initiative : «Nous voulons que cette cérémonie soit une belle fête, que nous la vivions dans la paix», a-t-il lancé, soulignant ainsi l'importance du vivre-ensemble et de la cohésion sociale.

Cette forte mobilisation autour de la fête de l'indépendance traduit la volonté affirmée des Béninois de l'extérieur de faire rayonner leur culture et de perpétuer les valeurs républicaines, même loin du territoire national. À Libreville, l'indépendance du Bénin ne se célèbre pas seulement comme une date, mais comme un engagement envers l'unité, la mémoire et la fierté nationale.



Soirée de distinction et de reconnaissance

Sylvanus Angelo AÏSSI honoré lors des Africa Excellence Awards

(Le lauréat au parcours élogieux témoigne sa gratitude)

Faosiya SEFOU

L'association Les Ambassadeurs du Développement (LAD) a célébré, jeudi 24 juillet 2025 à Cotonou, au cours d'une cérémonie éclatante, l'excellence et le leadership de Sylvanus Angelo AÏSSI. Devant parents et amis, le lauréat a reçu sa prestigieuse distinction lors des Africa Excellence Awards. Une prestigieuse soirée en l'honneur d'un homme hors pair. Sylvanus Angelo AÏSSI est célébré aux Africa Excellence Awards, une initiative de l'association Les Ambassadeurs du Développement (LAD). Pour le président du conseil d'administration du LAD, cette initiative a pour but de valoriser ceux qui soutiennent leurs



semblables en difficulté.

Un tableau d'honneur et un trophée, des prix qui marquent la reconnaissance de nombreuses années d'efforts pour le rayonnement du tissu social dans différents domaines. Cette soirée a éga-

lement été l'occasion de présenter le parcours social, politique, économique et bien d'autres du lauréat.

Ce fut une occasion de mettre en lumière les capacités du lauréat à créer des débouchés. Elles ont été largement saluées, il-

lustrant à quel point des efforts concertés peuvent générer des changements durables.

« J'ai connu Aïssi il y a plusieurs années. C'est un battant », a fait savoir Edmond ABOH, un invité.

Très heureux de l'honneur

fait à sa personne, Sylvanus Angelo AÏSSI a témoigné toute sa gratitude à la communauté des Ambassadeurs du Développement (LAD), ainsi qu'à ceux qui soutiennent ses initiatives et à sa famille. Il a par ailleurs pris l'engagement de continuer les œuvres entamées.

Au cours de cette soirée, la mémoire de l'ex-ministre feu Yves Kouaro CHABI de l'Enseignement secondaire a été saluée à travers une minute de silence.

Une distinction symbolique qui appelle à l'action pour de futurs leaders africains. Sylvanus Angelo AÏSSI, par son parcours, démontre que l'Afrique, le Bénin, regorge de talents capables de transformer des défis en opportunités.

Carnet noir

La cheffe de l'arrondissement de Kétou s'en est allée

Faosiya SEFOU

La commune de Kétou, dans le département du Plateau, est plongée dans une profonde tristesse depuis ce samedi 26 juillet 2025. Madame Nimata Aminou, cheffe de l'arrondissement de Kétou, est décédée de manière subite à la suite d'un malaise, selon les premières informations relayées.

La nouvelle de sa disparition a été rendue publique par le

maire de la commune à travers un communiqué officiel. Femme de conviction et de discrétion, la défunte s'était illustrée par son engagement sans faille au service de la collectivité. Dévouée, dynamique et proche de ses administrés, elle travaillait avec acharnement pour le développement de sa circonscription.

Son décès laisse un vide immense au sein de la commu-

nauté locale. Le maire, les membres du conseil communal, ainsi que de nombreux citoyens de Kétou ont exprimé leur profonde émotion et adressé leurs sincères condoléances à la famille éplorée, aux collègues de la défunte et à l'ensemble des populations.

La mémoire de Madame Nimata Aminou restera gravée dans les cœurs, tant son action a marqué l'arrondissement qu'elle dirigeait avec rigueur et humanité.



Accident sur l'axe Bohicon-Parakou

Le Président de l'Assemblée nationale sensible face au drame

 **Faosiya SEFOU**

Un grave accident de la route s'est produit, ce samedi 26 juillet 2025, sur l'axe Bohicon-Parakou, causant plusieurs pertes en vies humaines et de nombreux blessés. Face à cette tragédie, le président de l'Assemblée nationale du Bénin, Louis Gbèhounou Vlavanou, a exprimé ses sincères condoléances aux familles des victimes. La deuxième personnalité en a profité pour inviter ses compatriotes au respect du Code de la route, des consignes de sécurité, et à plus de prudence, de responsabilité et de civisme afin de préserver leur vie. C'est à travers une publication sur ses plateformes officielles, quelques heures après la survenue du drame.

« J'ai appris avec une profonde tristesse les graves accidents de circulation sur-



venus ce samedi sur l'axe Bohicon-Parakou, ayant coûté la vie à plusieurs de nos compatriotes. Au nom de l'Assemblée nationale et en mon nom personnel, je présente mes sincères condoléances aux familles éplorées et exprime toute ma compassion aux blessés à qui je souhaite un prompt rétablissement. »

Louis Gbèhounou Vlavanou a adressé un message de compassion aux familles endeuillées, leur offrant soutien et réconfort dans ces moments difficiles. Il a également exprimé sa solidarité avec les blessés et leurs proches, souhaitant un prompt rétablissement à ceux qui ont été touchés par

cet accident.

Le président de l'Assemblée nationale a également annoncé que des dispositions seront prises pour apporter un soutien aux familles des victimes. Cet appui pourrait inclure une assistance financière, psychologique et matérielle pour les aider à surmonter cette épreuve.

« Ces drames nous rappellent l'impérieuse nécessité de respecter scrupuleusement le Code de la route et les consignes de sécurité. J'invite tous les usagers, conducteurs comme passagers, à plus de prudence, de responsabilité et de civisme afin de préserver ce bien précieux qu'est la vie. Que Dieu console les familles éprouvées et protège chacun de nous sur nos routes. »

L'accident sur l'axe Bohicon-Parakou est un rappel poignant de l'importance de la sécurité routière. Les autorités et les usagers de la route doivent redoubler de vigilance pour prévenir de tels incidents. Les condoléances du président de l'Assemblée nationale témoignent de la solidarité de l'institution avec les familles touchées par cette tragédie.

Lutte contre le commerce illicite

Le Bénin, 2^e de l'Uemoa selon l'indice Tracit 2025

 **Latifath KOWENOU**

Le Bénin confirme son engagement croissant dans la lutte contre le commerce illicite. Dans le dernier rapport de l'Alliance transnationale pour la lutte contre le commerce illicite (TRACIT), publié en juillet 2025, le pays se classe deuxième au sein de l'UEMOA, juste derrière la

Côte d'Ivoire, et onzième à l'échelle africaine. L'Illicit Trade Environment Index 2025, élaboré par TRACIT en partenariat avec Economist Impact, évalue les performances de 158 pays dans la lutte contre le commerce illicite. Il repose sur 37 indicateurs répartis en six catégories clés : fiscalité, cadre réglementaire, criminalité, gestion des frontières, sécuri-

risation des chaînes d'approvisionnement, et contrôle des secteurs sensibles (drogue, médicaments, faune, contrefaçons).

Parmi les pays de l'UEMOA, seule la Côte d'Ivoire devance le Bénin. Ce dernier surpasse ainsi des voisins tels que le Togo (15^e en Afrique), le Niger (18^e), ou encore le Sénégal (20^e). Au

plan continental, la Tunisie occupe la première place, suivie de Maurice, du Maroc, de l'Afrique du Sud et de la Côte d'Ivoire. Au niveau mondial, le Bénin se hisse au 104^e rang sur 158, un classement qui, s'il reste perfectible, témoigne tout de même d'une dynamique engagée dans la traque des réseaux de commerce illégal. Ce bon positionnement

du Bénin est le fruit de réformes ciblées engagées ces dernières années. Il s'agit notamment du renforcement des contrôles douaniers, de l'adoption de réglementations anti-contrefaçon, et de l'amélioration des capacités de détection des circuits frauduleux, en lien avec les services de sécurité, de justice et les partenaires internationaux.

Présidentielle au Cameroun

13 candidatures validées



Faosiya SEFOU

Au Cameroun, à un peu moins de trois mois du scrutin présidentiel, l'organe électoral camerounais, Élections Cameroun (ELECAM), a publié la liste définitive des candidats. Sur les 82 dossiers déposés, seuls 13 ont été validés. Parmi les recalés figure un nom qui fait grand bruit : celui de Maurice Kamto, figure majeure de l'opposition et arrivé deuxième en 2018. Le président sortant Paul Biya, 92 ans et au pouvoir depuis 42 ans, brigue quant à lui un huitième mandat consécutif. Son parti, le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), affiche sa confiance, misant sur la longévité et l'expérience de son leader.

Mais la véritable onde de choc vient de l'exclusion du leader



du MRC (Mouvement pour la Renaissance du Cameroun). Aucune explication détaillée n'a été donnée sur les raisons de cette disqualification. ELECAM évoque des « irrégularités administratives » ou une « non-conformité aux exi-

gences légales », sans préciser les cas individuels.

Une opacité qui alimente les soupçons de manipulation politique. L'absence de Kamto sur la ligne de départ a déclenché une vague de réactions :

indignation dans les rangs de l'opposition, colère sur les réseaux sociaux, inquiétude chez les observateurs internationaux. Plusieurs voix y voient une tentative d'écarter un adversaire redoutable, sous couvert de formalités. «

La démocratie camerounaise vient de subir un coup dur », a réagi un cadre du MRC, dénonçant une « élimination ciblée orchestrée par le pouvoir ».

Parmi les 13 candidats retenus, très peu disposent d'une notoriété ou d'un appareil politique capable de rivaliser avec le RDPC. Dans ces conditions, de nombreux analystes redoutent une présidentielle verrouillée, avec un taux de participation en berne et une légitimité fragilisée.

Le contexte politique est déjà tendu, sur fond de crise persistante dans les régions anglophones, d'inégalités croissantes et d'une jeunesse désabusée. Les appels à une élection inclusive et transparente se multiplient, y compris du côté de la société civile et de la diaspora.

Ifangni

La police déjoue un trafic de médicaments contrefaits et saisit 29 kg de produits illicites



Bérengère BOLEAN (Stg)

La Police républicaine a intercepté un véhicule à Ifangni transportant près de 29 kg de médicaments contrefaits, dissimulés dans le pneu de secours et d'autres compartiments. Le conducteur a affirmé avoir été mandaté par un agent de santé d'un pays voisin pour effectuer ce transport illicite. L'opération s'est déroulée le

jeudi 24 juillet 2025, aux environs de 19 heures.

Les moyens de dissimulation utilisés témoignent de l'ingéniosité des trafiquants, a souligné la Police républicaine. Elle a rappelé que ses agents, grâce à leur flair habituel, parviennent à débusquer toute marchandise illicite afin d'assurer la sécurité et le bien-être de la population, retirant ainsi les médicaments



contrefaits de la circulation.

La Police républicaine réaffirme son engagement à lut-

ter contre le trafic illicite pour la sécurité des citoyens.



Voici les pièces à fournir

La Commission électorale nationale autonome (Céna) a rendu publique, par sa décision n°014/Céna/Pt/Rap/Dge/Sp en date du 18 juillet 2025, la liste des pièces requises pour la constitution des dossiers de déclaration de candidatures aux élections législatives de 2026. L'intégralité de cette décision, signée par le président Sacca Lafia, est présentée ci-dessous.

RÉPUBLIQUE DU BENIN
COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE AUTONOME

DÉCISION

ANNÉE 2025/ N° 014/CENA/PT/RAP/DGE/SP
FIXANT LES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE
DÉCLARATION DE CANDIDATURES AUX ÉLECTIONS
DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
DE 2026

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ÉLECTORALE NATIONALE AUTONOME (CENA)

- Vu** la loi 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n°2009-09 du 22 mai 2009 portant protection des données à caractère personnel en République du Bénin ;
- vu** la proclamation par la Cour Constitutionnelle, le 21 avril 2021, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** la loi n°2019-41 du 15 novembre 2019 modifiant et complétant la loi n°2018-23 du 17 septembre 2018 portant Charte des partis politiques en République du Bénin ;
- vu** la loi n° 2024-13 du 15 mars 2024 modifiant et complétant la loi n° 2019-43 du 15 novembre 2019 portant Code électoral en République du Bénin ;
- vu** le décret n°2021-229 du 12 mai 2021 portant composition des membres du Conseil électoral et de la Commission électorale nationale autonome (CENA) ;
- vu** le décret n°2021-414 du 28 juillet 2021 portant nomination de membres au Conseil électoral de la Commission électorale nationale autonome (CENA) ;
- vu** le décret n°2023-580 du 06 novembre 2023 portant nomination de monsieur Izou-Dine IBRAHIM en qualité de membre du Conseil électoral de la CENA en remplacement de monsieur Nicolas Luc Aurélien ASSOGBA ;
- vu** le décret n°2025-194 du 22 avril 2025 portant composition du Gouvernement de la République du Bénin ;
- vu** la décision 2022 n°16/CENA/PT/RAP/SP du 03 mars 2022 portant nomination du Directeur général des élections ;
- vu** le procès-verbal N°PV 006-06/SE/2023/CENA/CE/PT/RAP/DGE en date du 30 mai 2023 relatif à l'élection de la Conseillère Laurentine ADOSSOU DAVO en qualité de Rapporteur du Conseil électoral de la Commission électorale nationale autonome ;
- vu** les délibérations du Conseil électoral en sa séance du 15 juillet 2025.

DÉCIDE

Article 1^{er} : En application de l'article 80 de la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que révisée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 et des articles 38, 39, 40, 41, 144, 145, 151, 152, 153, 168, 169, 170 et 173 de la loi n° 2024-13 modifiant et complétant la loi n° 2019-43 du 15 novembre 2019 portant Code électoral en République du Bénin, les pièces du dossier de déclaration des candidatures aux fonctions de membres de l'Assemblée nationale sont :

A- Pièces communes :

- une (01) déclaration de candidature physique en double exemplaire comportant les noms, prénoms, profession, date et lieu de naissance ainsi que l'adresse complète des candidats aux fonctions de membres de l'Assemblée nationale. Cette déclaration doit également mentionner la couleur, le signe ou le logo du parti ;

- une (01) base de données de candidature dématérialisée réalisée grâce au logiciel mis à la disposition du parti politique par la CENA ;
- une (01) quittance attestant le versement d'un cautionnement d'un million cinq cent mille (1 500 000) francs CFA par candidat titulaire, soit au total cent soixante-trois millions cinq cent mille (163 500 000) francs CFA à la Caisse des dépôts et consignations du Bénin ;
- une (01) fiche récapitulative du positionnement des candidats dans toutes les circonscriptions électorales.

B- Pièces individuelles :

- une (01) pièce d'identification en cours de validité ;
- un (01) certificat de nationalité ;
- un (01) bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- une (01) extrait d'acte de naissance ou toute pièce en tenant lieu ;
- un (01) certificat de résidence ;
- un (01) quitus fiscal des trois (03) dernières années (2022, 2023, 2024) délivré par le Directeur général des impôts attestant que le candidat est à jour du paiement de ses impôts ;
- une (01) preuve attestant que le parti politique investit l'intéressé (e) en qualité de candidat(e) ;
- une (01) déclaration sur l'honneur du candidat ou de la candidat(e) certifiant qu'il/elle ne se trouve dans aucun des cas d'inéligibilité prévus par la loi ;
- en cas d'absence de signature d'un ou de plusieurs candidats, une procuration certifiée par l'autorité administrative compétente doit être produite par chaque candidat non signataire de la déclaration.

Article 2 : Les dossiers des candidats titulaires et suppléants, joints à chaque déclaration, doivent être organisés en deux séries distinctes :

- deux séries de quatre-vingt-cinq (85) dossiers chacun, au titre des candidatures ordinaires répartis par circonscription, l'une pour les candidats titulaires, l'autre pour les candidats suppléants ;
- deux séries de vingt-quatre (24) dossiers chacun, au titre des candidatures exclusivement réservées aux femmes répartis par circonscription, l'une pour les candidates titulaires, l'autre pour les candidates suppléantes.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature. Elle sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.



Cotonou, le 18 JUIL 2025

Le
Président
Sacca LAFIA

Ampliations :

- SGG : 01
- AN : 02
- Cour Constitutionnelle : 01
- Partis politiques : 11
- Maires : 77
- CENA : 06
- Archives : 02
- Chrono : 02



Renforcement des relations économiques entre le Bénin et le Nigeria

Bientôt une zone économique spéciale à Kétou

REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

N° 22/2025/PR/SGG/CM/OJ/ORD

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 23 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

I-1. Réglementation du dispositif pour la sécurité des patients en République du Bénin.

Ce dispositif, initié par l'Autorité de Régulation du secteur de la Santé, participe de la volonté du Gouvernement d'améliorer sur la durée, la qualité des soins au niveau de l'ensemble du secteur sanitaire du Bénin.

Son application favorisera la diminution des préjudices causés aux patients à l'occasion des soins, l'amélioration de la qualité du service et le regain de la confiance des populations qui devra se traduire par une augmentation de la fréquentation des établissements de santé.

Dans son contenu, le texte prend en compte l'ensemble des mesures institutionnelles, réglementaires et pratiques à mettre en place pour garantir la sécurité des patients.

Il fixe les normes à respecter qui seront évaluées suivant une série de critères essentiels, opposables à tous les acteurs exerçant au niveau des formations sanitaires publiques et privées.

I-2. Déclaration d'utilité publique du périmètre retenu pour abriter une Zone économique spéciale à Kétou.

La création de cette zone est la concrétisation d'initiatives conjointes visant le renforcement des relations économiques avec le Nigeria.

Ladite zone sera dédiée notamment au développement d'opportunités de production et de transformation de céréales en forte demande au Nigeria ainsi que de filières compétitives intégrées.

A ce titre, un site de 983 hectares identifié à Illara dans la commune de Kétou est déclaré d'utilité publique et la procédure devant aboutir à sa libération, engagée.

Au titre d'autres mesures normatives, ont été adoptés les décrets portant :

- obligation de prise en compte des changements climatiques dans les stratégies et planifications des entreprises publiques ;
- modification des statuts de la Société béninoise des Infrastructures de l'Eau (SoBIE) S.A. et nomination des membres de son conseil d'administration.

II- Communications

II-1. Approbation du Plan stratégique 2025-2029 du ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi.

Ledit Plan a pour objectif de renforcer la contribution des entreprises relevant du portefeuille de ce ministère à la croissance économique par la création de richesse, d'emplois décents et durables.

Il postule qu'« À l'horizon 2029, le ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi est une administration

innovante, proactive et inclusive, moteur du développement de l'entrepreneuriat, de l'artisanat et de la promotion des petites et moyennes entreprises ».

En vue de favoriser sa mise en œuvre efficiente, des orientations stratégiques et objectifs spécifiques lui sont attachés. Il constitue un outil de planification à moyen terme et un référentiel de programmation de toutes ses interventions sur la période visée.

Le Conseil y a marqué son accord et instruit le ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi à l'effet de prendre, en collaboration avec les autres ministres concernés, toutes les dispositions nécessaires à son opérationnalisation.

II-2. Approbation du Plan d'Action de Réinstallation des personnes affectées par le Projet Sèmè City.

La construction du campus principal de Sèmè City, qui devra être achevée pour accueillir les étudiants dès septembre 2028, se fera sur un domaine de 336 hectares situé dans la commune de Ouidah.

A cet effet, les études d'impact environnementales et sociales ont été déjà réalisées de même que le Plan d'Action de Réinstallation. Celui-ci a permis d'identifier 985 personnes sinistrées et d'évaluer les biens affectés.

Par ailleurs, les études de planification urbaine, d'aménagement et de programmation architecturale du site sont également terminées. Les travaux de viabilisation seront réalisés en 3 phases dont la première qui porte sur 174 ha démarrera incessamment.

C'est dans ce cadre que le présent Plan est approuvé pour servir de base aux mesures compensatoires à mettre en œuvre au profit des personnes appelées à libérer le site.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été autorisé, sous cette rubrique, l'organisation au Bénin :

- du colloque international sur la reddition des comptes des chefs militaires et de leurs conseillers juridiques, du 25 au 29 août 2025 ; puis
- du 2^{ème} congrès de la Société Africaine de Santé publique, 9 au 11 septembre 2025.

IV- Mesures individuelles.

Les nominations ci-après ont été prononcées au ministère des Affaires Etrangères

Ambassadeurs thématiques chargés de la diaspora afro-descendante aux Etats-Unis d'Amérique

- Monsieur Shelton Jackson Spike LEE
- Madame Tonya Lewis LEE.

Fait à Cotonou, le 23 juillet 2025,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.

Deuxième édition du tournoi de fraternité Sota-Agboto

Djavi 5/5 Le Feu s'offre le graal de la compétition

(Le parrain Modeste Toviehou promet des innovations pour la localité d'Adjarra en matière de sport)



Faosiya SEFOU

La deuxième édition du tournoi de fraternité Sota-Agboto a connu son épilogue ce samedi 26 juillet 2025, à Adjarra, dans le département de l'Ouémé. La finale tant attendue a opposé Chelsea Meta Meta à Djavi 5/5 Le Feu. Et c'est Djavi 5/5 Le Feu qui a remporté la précieuse coupe sous le regard admiratif du public sportif et de son parrain Modeste Toviehou.

La passion du football a encore illuminé la commune d'Adjarra, dans le département de l'Ouémé. Lors de la grande finale de cette deuxième édition du tournoi de fraternité Sota-Agboto, tenue ce samedi 26 juillet 2025, les deux équipes finalistes, Chelsea Meta Meta et Djavi 5/5 Le Feu, se sont affrontées dans un match riche en émotions, dans une grande ferveur populaire.

Dès l'ouverture de cette rencontre placée sous le parrainage de Modeste Toviehou, les deux formations ont fait preuve d'une grande dé-

termination à décrocher la victoire, offrant au public, venu massivement, un spectacle captivant, ponctué de gestes techniques, de passes précises et de buts spectaculaires.

Joseph Houssou ouvre le score au cours de la première partie. Le public de Djavi est en ébullition. Maintenant le cap au cours de ce match, le talentueux Joseph Houssou a conduit son équipe Djavi 5/5 Le Feu à la victoire avec un score sans appel de trois buts à zéro. C'est la liesse populaire dans le rang des supporters.

Plus qu'une simple compétition sportive, ce tournoi vise à détecter de jeunes talents et constitue un véritable vecteur de solidarité et de fraternité. Selon l'invité d'honneur du tournoi, Félicien HOUNKANRIN, Directeur départemental des Sports de l'Ouémé, c'est une initiative inédite : « Elle permet de détecter des talents tôt et de les suivre », souligne l'autorité.

Très heureux de l'issue du tournoi de fraternité So-

ta-Agboto, le parrain Modeste Toviehou s'est engagé à maintenir le cap et promet d'autres innovations pour sa localité. « Très bientôt, il sera organisé le Tour d'Adjarra pour la première fois », a annoncé le parrain.

Cette finale remportée par Djavi 5/5 Le Feu va, à coup sûr, renforcer la passion du football au sein de la communauté, preuve que le sport est un véritable levier de développement social. Elle s'est soldée par la distribution de plusieurs prix.



GUERITE TV
MONDE

COTONOU

GUÉRITE TV MONDE

Tel.:
+229
91
19
10
10







Bonne Nouvelle

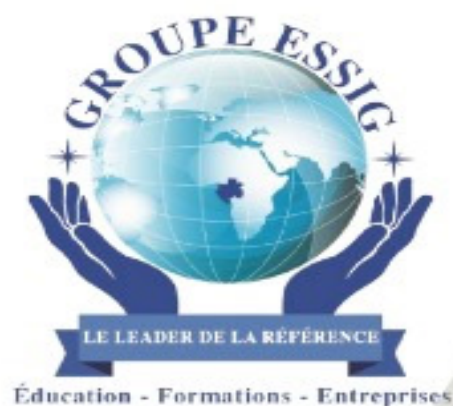
“ Achetez les **TRICYCLES ATUL**
en toute simplicité grâce au
financement **CRÉDIT ATUL** ”

APC AUTO MOTO, en partenariat avec les banques
et les structures financières décentralisées vous
donne désormais l'opportunité d'acheter et de
payer des tricycles en toute simplicité.



*Pour accéder au financement **Crédit ATUL**
veuillez nous contacter aux numéros suivants :*

00229 **0144427043 - 0199301503** (appel et WhatsApp)



2ème Édition



BOURSES D'ÉTUDES ESSIG

L'**Université ESSIG** et la **Fondation Manarouff International** organisent le Concours des Leaders.

Ce concours est exclusivement réservé aux bacheliers de l'enseignement général et technique souhaitant intégrer l'**Université ESSIG**.

Les lauréats bénéficieront d'une réduction exceptionnelle de 85 % sur les frais de scolarité.



Date du Concours: 17 Septembre 2025

INSCRIVEZ-VOUS

Participation : 20.000F



LIBREVILLE
066 97 57 47
074 12 73 65

(3 épreuves à composer)